

ANNEXE 11

**DECLARATION DE POINTS SUPPLEMENTAIRES A RETOURNER A LA Dipér
DIRECTION DES SERVICES DEPARTEMENTAUX DE L'EDUCATION NATIONALE 17 AVANT LE 4 AVRIL 2018
exclusivement par courrier électronique**

florence.forgerit@ac-poitiers.fr ou catherine.marie@ac-poitiers.fr

Nom :

Prénom :

Etablissement :

4.B.8 AU TITRE DU HANDICAP

	Année d'obtention	Réservé DIPER
Avec reconnaissance MDPH Enseignant, conjoint ou enfant : 10 POINTS		

4.B.9 AU TITRE DE L'ELOIGNEMENT FAMILIAL

	Nombre et dates de naissance	Réservé DIPER
2 CONDITIONS A CUMULER - éloignement de la mairie de la commune du domicile supérieur à 40 Km en 2017-2018 - 1 point par enfant à charge âgé de moins de 16 ans au 01/09 de l'année du mouvement		Nbre Enfant x 1 point =

4.B.10 AU TITRE DE LA STABILITE SUR UN POSTE DE L'ANNEXE 8

	Etablissement et date d'affectation	Réservé DIPER
5 points à l'issue de la 3^{ème} année d' exercice effectif 1 point par année supplémentaire		

4.B.11 AFFECTATION DANS L'ASH A LA PHASE D'AJUSTEMENT DU MOUVEMENT PRECEDENT

	Etablissement	Réservé DIPER
1 point pour l'année 2017-2018		

4.B.12 MAINTIEN SUR LE POSTE DE DIRECTION DE L'ENSEIGNANT FAISANT FONCTION

	Etablissement et date d'affectation (joindre copie de l'arrêté)	Réservé DIPER
3 points pour l'année 2017-2018 sur le 1 ^{er} vœu		

4.B.13 AFFECTATION EN EDUCATION PRIORITAIRE UNIQUEMENT POUR LES INEAT (CALCUL AUTOMATIQUE POUR LES P.E. DU DEPARTEMENT 17)

	Etablissement et date d'affectation (joindre copie de l'arrêté)	Réservé DIPER
5 points à l'issue de la 3^{ème} année d' exercice effectif 1 point par année supplémentaire		

date :

Signature